

RÈGLEMENT

AU SEIN DU SKI NAUTIQUE CLUB NEUCHÂTEL



CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION

En adhérant au Ski Nautique Club Neuchâtel, les membres s'engagent à respecter ses statuts et son règlement mis à ma disposition sur demande au siège du club. L'adhésion est valable pour la saison en cours et sera renouvelée tacitement pour des périodes successives de un (1) an, sauf si une des parties y met un terme par écrit avant le 31 décembre, avec un préavis d'un (1) mois avant le début de la nouvelle saison comptable du SNCN.



MEMBRE

Est considéré comme membre toute personne ou famille s'acquittant de sa cotisation annuelle. Les membres soutien du Club des Adeptes du Palonniers sont considérés comme membre au même titre que les membres actifs. Les membres se conforment aux statuts et aux différents règlements du SNCN. Les membres peuvent être accompagnés par des non-membres pour faire découvrir le club qui seront invités à rejoindre le SNCN s'ils désirent profiter des infrastructures du club de manière plus régulière. Les membres sont encouragés à participer activement aux activités et événements organisés par le club, ainsi qu'à contribuer positivement à la vie communautaire du SNCN. Ils sont également invités à participer à l'assemblée générale annuelle pour faire part de leurs remarques, critiques et compliments. Le comité se tient en tout temps à la disposition des membres.



RESPECT DES AUTRES MEMBRES

Chaque membre doit respecter les autres membres, le personnel et les installations du club. Aucun comportement irrespectueux ou discriminatoire ne sera toléré.



UTILISATION DU CLUB HOUSE

Le club house du SNCN est ouvert à tous les membres et à leurs invités, ainsi qu'aux non-membres en attente d'une activité nautique. Les externes désireux de découvrir le club peuvent profiter de l'ambiance une fois avant de décider de devenir membres.



BAR « SIBOURÉ »

L'accès derrière le bar du SNCN est exclusivement réservé au personnel et aux membres du Comité du club. Il est ouvert aux heures normales du club et peut rester ouvert en dehors de ces heures si le nombre de membres présents est suffisant pour justifier la présence du personnel ou si un membre du comité s'engage à assumer les responsabilités de gestion. Seuls les pratiquants de sports nautiques, les membres du club ou leurs invités peuvent être servis au bar. Il est strictement interdit de consommer des boissons qui n'ont pas été commandées au bar. Les membres peuvent apporter leurs propres denrées alimentaires, mais le club ne peut être tenu responsable de leur qualité ou de leur utilisation.

SÉCURITÉ

Lors de toute activité nautique, les membres doivent respecter les règles de sécurité établies, porter des gilets de sauvetage lorsque nécessaire et suivre les instructions du personnel du club. Les membres veillent également à toujours fermer les barrières menant au lac pour garantir la sécurité de tous les membres et notamment celle des enfants. En outre, Les membres sont responsables de la supervision de leurs enfants lorsqu'ils se trouvent dans les locaux du club, sur les bateaux ou lors d'activités organisées par le club. Les enfants doivent être surveillés en tout temps pour assurer leur sécurité et le bien-être des autres membres.

UTILISATION RESPONSABLE DES INSTALLATIONS ET DU MATÉRIEL

Les membres doivent faire un usage responsable des installations du club y compris les bateaux, les équipements et le matériel de ski. Les membres sont responsables du matériel nautique qu'ils utilisent. Ils s'assurent donc de ranger les ski/boards sur le rack prévu à cet effet ou dans le local, et remettent sur un cintre leur gilet de sauvetage. Tous les dommages causés aux installations doivent être immédiatement signalés au personnel du club. Des dégâts lors d'une utilisation inadéquate, peuvent être facturés aux membres. Le SNCN met à disposition des membres un espace grill avec Frigo qui peuvent être utilisés à discrétion. Les membres s'assurent du nettoyage complet du grill, de l'espace grill et des outils après chaque utilisation. Ils s'assurent également de débarasser et nettoyer les tables, ainsi que les éventuelles salissures au sol.

L'utilisation des frigos est réservée aux membres et ils doivent être vidés chaque soir pour éviter les problèmes de conservation et/ou de contamination. Les frigos sont vidés chaque semaine par le staff du SNCN.

ORDRE, HYGIÈNE ET PROPRETÉ

Les membres sont tenus de maintenir la propreté et l'ordre des installations du club, y compris les toilettes et les douches. Chaque membre prend garde à réunir ses affaires et s'assure de laisser libre, et propre, un espace qu'il n'occupe pas. Les membres veillent à utiliser les installations de manière responsable, à ne pas gaspiller l'eau chaude dans les douches et à signaler tout problème d'hygiène au personnel du club.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Il est impératif de respecter l'environnement naturel autour du club, y compris le lac et ses rives. Les membres sont tenus de ne pas laisser de déchets et de préserver la propreté des lieux. Des poubelles sont disponibles pour le tri sélectif des déchets, veuillez utiliser les containers appropriés.

ANIMAUX

Les animaux sont tolérés au Club pour autant qu'ils ne représentent aucun danger ou désagrément pour les membres et clients du SNCN. Les maîtres sont tenus en tout temps de rester au contact de leur animal. Ils ne sont pas autorisés à accéder à la plage de sable pour des questions d'hygiène. Les baignades des animaux sont également autorisées sous la responsabilité de leur maître qui prendront garde aux autres membres, particulièrement aux enfants, et aux bateaux.

PLAGE ET BAIGNADES

Les baignades sont tolérées. Cependant, veuillez noter que la zone d'embarquement des bateaux n'est pas appropriée pour la baignade. Les membres doivent toujours veiller à la position des bateaux et libérer l'espace si nécessaire. Les enfants sont placés sous la responsabilité de leurs parents et doivent porter un gilet de sauvetage. Il est strictement interdit d'accéder aux bateaux en l'absence d'un pilote. Cette zone n'étant pas surveillée, la sécurité incombe à chaque individu.